

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE **7 FÉVRIER 2024**, À **19 H 30**.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1ER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 543 (2022)-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 543 (2022) (LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS)

Débutant à 19 h 30 et se terminant à 19 h 35

Sont	M. Patrick Marquès, maire
présents :	Mme Édith Labrosse, conseillère
	M. Luc Laforge, conseiller
	Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
	Mme Diane Morneau, conseillère
	M. Daniel St-Jean, conseiller
	M. Danik Salvail, directeur général adjoint – services administratifs et trésorier
	M. Éric Martel, directeur adjoint du service de l'urbanisme et du développement durable
	Mme Maude Bergevin, assistante-greffière
Est/Sont	M. Frédéric Martineau, conseiller
absents :	

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
- 4.1** Séance ordinaire du 17 janvier 2024
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
- 5.1** Modification – Nomination – Membres du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 6** RESSOURCES HUMAINES

- 6.1** Autorisation de signature – Lettre d'entente 2024-01 – Horaire hivernal et prime d'affectation temporaire
- 7** FINANCES
 - 7.1** Dépôt – Rapport du trésorier d'élection – Année 2023
 - 7.2** Dépôt – Liste des commandes – Janvier 2024
 - 7.3** Déboursés du mois – Janvier 2024
 - 7.4** Autorisation de signature – Contrat de téléphones cellulaires d'une durée de 3 ans et achat d'une carte SIM data – Telus
 - 7.5** Mandat aux évaluateurs – LBP Évaluateurs agréés inc. – Inscription au rôle d'évaluation des terrains vagues desservis
- 8** GÉNIE
 - 8.1** Octroi de contrat – Travaux d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette – Nordmec Construction inc. – 1 648 954,78 \$
- 9** TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1** Autorisation – Directeur des travaux publics – Acquisition d'une camionnette – 60 000 \$
 - 9.2** Autorisation de dépense – Achat de produits chimiques nécessaires au traitement des eaux usées pour 2024 et 2025 – Chemtrade Chemicals Canada Ltd. – 81 898,99 \$
- 10** URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 10.1** Demande de PIIA 2023-069 – Lot 2 598 627 – 2121, rue Henriette – Construction d'une résidence multifamiliale isolée de 3 étages
 - 10.2** Demande de PIIA 2023-117 – Lot 5 990 106 – 2345, chemin de Chambly – Nouvelle enseigne apposée sur la façade du bâtiment
 - 10.3** Demande de dérogation mineure 2023-124 – Lot 6 534 232 – 2582, chemin Bellerive – Autoriser une marge latérale minimale de 2 mètres
 - 10.4** Demande de PIIA 2023-118 – Lot 6 534 242 – 2582, chemin Bellerive – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré et logement complémentaire de type intergénérationnel
- 11** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 12** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 12.1** Abrogation et adoption – Politique portant sur le remboursement des frais de non-résidents pour les activités sportives et la bibliothèque
 - 12.2** Autorisation – Demande de collaboration – Course du député Jean-François Roberge – 29 septembre 2024
- 13** COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
 - 13.1** Modification – Nomination – Membre du Comité de communication

14 RÉGLEMENTATION

- 14.1** Avis de motion – Projet de règlement numéro 554 (2023)-1 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan et modifiant le règlement numéro 554 (2023)
- 14.2** Avis de motion – Projet de règlement numéro 558 (2024) concernant l'imposition d'une taxe sur le coefficient d'occupation du sol
- 14.3** Avis de motion – Projet de règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U (Îlots de chaleur)
- 14.4** Adoption – Projet de règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U (Îlots de chaleur)
- 14.5** Adoption – Second Projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) (Logements intergénérationnels)
- 14.6** Adoption – Règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Bâtiments accessoires et correctif zone H-334)
- 14.7** Adoption – Règlement numéro 496 (2024) modifiant et remplaçant le règlement numéro 496-A concernant les modalités de publication des avis publics
- 14.8** Adoption – Règlement numéro 506 (2024) concernant la gestion contractuelle et remplaçant le règlement numéro 506-A et ses amendements
- 14.9** Adoption – Règlement numéro 511 (2024) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et remplaçant le règlement numéro 511 (2022)
- 14.10** Adoption – Règlement numéro 547 (2024) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (Lot 6 508 687)
- 14.11** Adoption – Règlement numéro 559 (2024) établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels

15 INFORMATION

16 DIVERS

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 35.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

24-02-044

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

24-02-045

4.1 Séance ordinaire du 17 janvier 2024

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2024.

5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

24-02-046

5.1 Modification – Nomination – Membres du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT les résolutions 22-08-297, 23-02-068 et 23-12-559;

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée au niveau des membres du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels nommée à la résolution 23-12-559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE remplacer l'un des sièges au Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

DE nommer monsieur Vincent Tanguay, directeur général et greffier par intérim à titre de membre du Comité sur l'accès à

l'information et la protection des renseignements personnels, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024;

DE conserver la nomination des membres suivants : monsieur Danik Salvail, directeur général adjoint - services administratifs et trésorier, madame Caroline Nguyen Minh, directrice des communications, relations publiques et citoyennes ainsi que monsieur Guy Lépine, Directeur de l'impartition et chargé de projet à la firme Trilogie Groupe Conseil, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

6 RESSOURCES HUMAINES

24-02-047

6.1 Autorisation de signature – Lettre d'entente 2024-01 – Horaire hivernal et prime d'affectation temporaire

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Vincent Tanguay, directeur général;

CONSIDÉRANT que la demande permettra de répondre aux besoins d'entretien des établissements de la Ville, dont la patinoire du Centre multifonctionnel et les services de déneigement à l'interne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la lettre d'entente 2024-01 qui permet de mettre en application un horaire spécial hivernal pour l'entretien du Centre multifonctionnel et des services de déneigement ainsi que d'offrir une prime d'affection temporaire aux employés de la Ville;

QUE cet horaire de travail de 40 heures par semaine à taux simple respecte l'article 13 de la convention collective et inclut des quarts de soir, de nuit et de fin de semaine;

QUE des primes d'affections seront offertes pour les quarts de soir (16 h à 23 h) de 1,50 \$ / h, de fin de semaine (vendredi 23 h au dimanche 23 h) de 4,00 \$ / h et de nuit (23 h à 7 h) de 2,25 \$ / h (pour l'année 2023);

QUE des primes d'affections seront offertes pour les quarts de soir (16 h à 23 h) de 1,54 \$ / h, de fin de semaine (vendredi 23 h au dimanche 23 h) de 4,11 \$ / h et de nuit (23 h à 7 h) de 2,31 \$ / h (pour l'année 2024);

QUE ces primes soient rétroactives au 26 novembre 2023;

QUE ces primes ne pourront pas être combinées et la prime la plus élevée s'applique;

QUE la présente lettre d'entente sera déposée au Secrétariat du travail du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de l'article 72 du *Code du Travail*;

QUE cette lettre d'entente est effective au moment de sa signature et fait partie intégrante de la convention collective présentement en vigueur;

D'AUTORISER le maire, le directeur général et greffier par intérim ainsi que le directeur des travaux publics à signer la lettre d'entente 2024-01;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508.

7 FINANCES

7.1 Dépôt – Rapport du trésorier d'élection – Année 2023

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport d'activités du trésorier d'élection relatif aux activités effectuées à l'égard de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'année 2023.

7.2 Dépôt – Liste des commandes – Janvier 2024

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelle du 19 décembre 2023 au 22 janvier 2024.

24-02-048

7.3 Déboursés du mois – Janvier 2024

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de janvier 2024 pour un montant de 31 103,70 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de janvier 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 3 050 535,17 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

24-02-049

7.4 Autorisation de signature – Contrat de téléphones cellulaires d'une durée de 3 ans et achat d'une carte SIM data – Telus

CONSIDÉRANT que le contrat de téléphones cellulaires est échu depuis le mois de décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général adjoint - services administratifs et trésorier à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de téléphones cellulaires d'une durée de 3 ans avec le fournisseur Telus et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires suivants : 02-110-00-331, 02-130-40-331, 02-412-00-331, 02-415-00-331, 02-415-10-331 et 02-415-20-331.

24-02-050

7.5 Mandat aux évaluateurs – LBP Évaluateurs agréés inc. – Inscription au rôle d'évaluation des terrains vagues desservis

CONSIDÉRANT qu'une demande doit être adressée aux évaluateurs en vue de la préparation du prochain rôle triennal 2025-2026-2027 pour la confirmation des catégories d'immeubles pour le régime à taux variés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories déterminées à l'article 244.30 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer la mise au rôle des immeubles appartenant à la catégorie des terrains vagues desservis par l'article 244.36 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que la Ville doit se conformer à l'article 57.1.1. de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan mandate la firme LBP Évaluateurs agréés inc. afin d'identifier au rôle chaque unité d'évaluation appartenant à la catégorie des terrains vagues desservis.

8 GÉNIE

24-02-051

8.1 Octroi de contrat – Travaux d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette – Nordmec Construction inc. – 1 648 954,78 \$

CONSIDÉRANT que le projet fait partie de de la programmation de la taxe sur l'essence et la contribution Québec (TECQ) 2019-2024, pour un montant de 1 057 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette à l'entreprise Nordmec Construction inc. pour un montant de 1 648 954,78 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-46-710 sous réserve d'un transfert de 90 819,44 \$ taxes incluses provenant du surplus affecté dette.

9 TRAVAUX PUBLICS

24-02-052

9.1 Autorisation – Directeur des travaux publics – Acquisition d'une camionnette – 60 000 \$

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une résolution de la part du conseil municipal afin d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer un contrat pour l'achat d'une camionnette;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville, un contrat pour l'achat d'une camionnette pour un montant maximal de 60 000 \$ taxes incluses, selon les critères suivants :

- Camionnette à essence blanche neuve;
- 1/2 tonne;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-240-06-725, projet 24-06.

24-02-053

9.2 Autorisation de dépense – Achat de produits chimiques nécessaires au traitement des eaux usées pour 2024 et 2025 – Chemtrade Chemicals Canada Ltd. – 81 898,99 \$

CONSIDÉRANT la résolution 23-07-329 confirmant l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats CHI-20242025 géré par l'Union des municipalités du Québec pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec a confirmé l'octroi des contrats pour cet achat regroupé;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense en lien avec l'octroi du contrat, par l'Union des municipalités du Québec, pour l'achat de sulfate d'aluminium liquide à Chemtrade Chemicals Canada Ltd. pour un montant de 81 898,99 \$ taxes incluses, incluant le transport pour les années 2024 et 2025.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-414-00-635.

10 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

24-02-054

10.1 Demande de PIIA 2023-069 – Lot 2 598 627 – 2121, rue Henriette – Construction d'une résidence multifamiliale isolée de 3 étages

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-069 concernant la construction d'une résidence multifamiliale isolée de 3 étages au 2121, rue Henriette, sur le lot 2 598 627;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments existants est respecté et que l'ajout d'avancées dans la façade a exigé le recul du reste du bâtiment, réduisant ainsi son effet de massivité vu de la voie publique;

CONSIDÉRANT que malgré ses trois étages, le bâtiment atteint une hauteur légèrement inférieure à la maison voisine de 2 étages;

CONSIDÉRANT que l'intégration du bâtiment est facilitée du fait que la maison voisine de droite comportant un seul étage est située à environ 13,5 mètres (environ 9 mètres pour l'abri d'auto) de la limite du terrain, et du fait qu'une marge latérale de 7,82 mètres est prévue du côté de la maison voisine de gauche qui, elle, est située à 2 mètres de sa limite de terrain;

CONSIDÉRANT qu'un grand nombre d'arbre est prévu sur le pourtour de l'espace de stationnement;

CONSIDÉRANT que le nombre de cases a été réduit, permettant davantage d'espace pour les conteneurs et permettant l'implantation d'un îlot de verdure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-069 concernant la construction d'une résidence multifamiliale isolée de 3 étages (6 logements) au 2121, rue Henriette, sur le lot 2 598 627.

24-02-055

10.2 Demande de PIIA 2023-117 – Lot 5 990 106 – 2345, chemin de Chambly – Nouvelle enseigne apposée sur la façade du bâtiment

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-117 concernant l'affichage d'une nouvelle enseigne au 2345, chemin de Chambly, sur le lot 5 990 106;

CONSIDÉRANT que l'enseigne, par son type, ses matériaux et ses dimensions, est similaire aux autres enseignes présentes au Faubourg Carignan;

CONSIDÉRANT que l'enseigne est sans éclairage direct;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-117 concernant l'affichage d'une nouvelle enseigne au 2345, chemin de Chambly, sur le lot 5 990 106.

24-02-056

10.3 Demande de dérogation mineure 2023-124 – Lot 6 534 232 – 2582, chemin Bellerive – Autoriser une marge latérale minimale de 2 mètres

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2023-124 ayant pour effet de permettre une marge latérale minimale de 2 mètres alors que la réglementation en vigueur exige à la fois une marge de 2 mètres et 4 mètres selon les grilles des spécifications IDR-171 et A-131 qui s'appliquent au 2582, chemin Bellerive, sur le lot 6 534 232;

CONSIDÉRANT que le demandeur dépose une demande de dérogation mineure selon la recommandation du service de l'urbanisme et du développement durable, et ce après que la Ville ait constaté la non-conformité due à une application particulière de deux grilles des usages et normes pour un seul terrain;

CONSIDÉRANT que la configuration du terrain avec la bande de protection riveraine à respecter rend difficile le respect d'une marge latérale de 4 mètres et qu'il est préférable que le bâtiment soit le plus distancé possible du cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la maison voisine a elle aussi une marge latérale d'environ 2 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure 2023-124 ayant pour effet de permettre une marge latérale minimale de 2 mètres alors que la réglementation en vigueur exige à la fois une marge de 2 mètres et 4 mètres selon les grilles des spécifications IDR-171 et A-131 qui s'appliquent au 2582, chemin Bellerive, sur le lot 6 534 232.

24-02-057

10.4 Demande de PIIA 2023-118 – Lot 6 534 242 – 2582, chemin Bellerive – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré et logement complémentaire de type intergénérationnel

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2023-118 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré et logement complémentaire de type intergénérationnel au 2582, chemin Bellerive, sur le lot 6 534 242;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments est respecté puisque la marge avant correspond à la moyenne des marges avant des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que la minimisation de la marge latérale gauche permet d'éloigner la construction de la bande de protection riveraine, permettant ainsi un minimum de perturbation du milieu naturel;

CONSIDÉRANT que le bâtiment présente un style champêtre s'harmonisant avec le caractère rural du chemin de paysage;

CONSIDÉRANT que la forme articulée du bâtiment s'adaptant aux contraintes naturelles ainsi que ses composantes architecturales le rendent non-cubique;

CONSIDÉRANT que la construction n'impliquera l'abattage d'aucun arbre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2023-118 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré et logement complémentaire de type intergénérationnel au 2582, chemin Bellerive, sur le lot 6 534 242.

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-02-058

12.1 Abrogation et adoption – Politique portant sur le remboursement des frais de non-résidents pour les activités sportives et la bibliothèque

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger l'ancienne Politique portant sur le remboursement des frais de non-résidents pour les activités sportives;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter la nouvelle version Politique portant sur le remboursement des frais de non-résidents pour les activités sportives et la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ABROGER l'ancienne politique et D'ADOPTER aux fins d'application la Politique portant sur le remboursement des frais de non-résidents pour les activités sportives et la bibliothèque.

24-02-059

12.2 Autorisation – Demande de collaboration – Course du député Jean-François Roberge – 29 septembre 2024

CONSIDÉRANT la demande de collaboration reçue de la part du député de Chambly, monsieur Jean-François Roberge, afin que la Ville de Carignan soit partenaire hôte pour l'édition 2024 de la course du député;

CONSIDÉRANT que cette course sera faite au bénéfice des clubs sportifs participants du comté de Chambly;

CONSIDÉRANT que le souhait des organisateurs de cet événement est d'utiliser le même parcours que celui utilisé pour la course organisée par la Ville de Carignan ainsi que la dernière course du député qui a eu lieu le 17 septembre 2023;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de participer à la réalisation de cette course en tant que partenaire hôte;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER que la Ville de Carignan contribue à l'édition 2024 de la course du député de Chambly en tant que partenaire hôte;

D'AUTORISER la tenue de cette course le 29 septembre 2024;

D'AUTORISER, aux fins de l'événement-bénéfice de la *course du député de Chambly*, l'accès au site, à l'eau, à l'électricité, aux salles de toilettes, au stationnement, aux équipements (tentes-chapiteaux, tables, chaises, système de son et scène), à la sécurité et obtenir le soutien des équipes de la ville pour préparer et démonter le site.

13 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

24-02-060 13.1 Modification – Nomination – Membre du Comité de communication

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-03-109 relativement à la nomination des membres sur le Comité de communication;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE nommer M. Danik Salvail, directeur général adjoint - services administratifs et trésorier à titre de membre pour siéger sur le Comité de communication;

QUE cette nomination soit effective dès le 7 février 2024 et en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

14 RÉGLEMENTATION

24-02-061 14.1 Avis de motion – Projet de règlement numéro 554 (2023)-1 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan et modifiant le règlement numéro 554 (2023)

La conseillère Diane Morneau donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 554 (2023)-1 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan et modifiant le règlement numéro 554 (2023). Elle dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-02-062 14.2 Avis de motion – Projet de règlement numéro 558 (2024) concernant l'imposition d'une taxe sur le coefficient d'occupation du sol

Le conseiller Luc Laforge donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du règlement numéro 558 (2024) concernant l'imposition d'une taxe sur le coefficient d'occupation du sol. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-02-063 14.3 Avis de motion – Projet de règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U (Îlots de chaleur)

Le conseiller Daniel St-Jean donne avis de motion qu'il y aura, lors de cette même séance du conseil municipal, l'adoption du Projet de règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U. Il dépose le projet de règlement et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-02-064 14.4 Adoption – Projet de règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U (Îlots de chaleur)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement numéro 482 (2024) modifiant le plan d'urbanisme numéro 482-U.

24-02-065 14.5 Adoption – Second Projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) (Logements intergénérationnels)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second Projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second Projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022).

24-02-066

14.6 Adoption – Règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Bâtiments accessoires et correctif zone H-334)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 483-34-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

24-02-067

14.7 Adoption – Règlement numéro 496 (2024) modifiant et remplaçant le règlement numéro 496-A concernant les modalités de publication des avis publics

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement 496 (2024) modifiant et remplaçant le règlement numéro 496-A concernant les modalités de publication des avis publics, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement 496 (2024) modifiant et remplaçant le règlement numéro 496-A concernant les modalités de publication des avis publics.

24-02-068

14.8 Adoption – Règlement numéro 506 (2024) concernant la gestion contractuelle et remplaçant le règlement numéro 506-A et ses amendements

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement numéro 506 (2024) concernant la gestion contractuelle et remplaçant le règlement numéro 506-A et ses amendements, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 506 (2024) concernant la gestion contractuelle et remplaçant le règlement numéro 506-A et ses amendements.

24-02-069

14.9 Adoption – Règlement numéro 511 (2024) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et remplaçant le règlement numéro 511 (2022)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement numéro 511 (2024) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et remplaçant le règlement numéro 511 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 511 (2024) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et remplaçant le règlement numéro 511 (2022).

24-02-070

14.10 Adoption – Règlement numéro 547 (2024) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (Lot 6 508 687)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement numéro 547 (2024) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (Lot 6 508 687), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 547 (2024) relatif à l'implantation d'une garderie au 2380, rue Marie-Anne Est (Lot 6 508 687).

24-02-071

14.11 Adoption – Règlement numéro 559 (2024) établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement numéro 559 (2024) établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement numéro 559 (2024) établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels.

15 INFORMATION

16 DIVERS

24-02-072

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 08.

Patrick Marquès
Maire

Maude Bergevin
Assistante-Greffière